

Le Rechercheur



*Bulletin officiel de
l'Association des descendants
de Paul Vachon
(Familles Vachon et Pomerleau)
Volume 11, numéro 2, juillet 2009*





Mot du Président, Jean-Claude Pomerleau

Bonjour à toutes et à tous.

Que diriez-vous si, comme mot du président pour la parution présente de La Copechagnière, je faisais un certain survol d'activités réalisées et à venir?

Compte tenu de l'immensité de notre province, j'avais amené l'idée de former des cellules et j'avais pensé tenter d'abord un essai dans la région regroupant le grand Rouyn-Noranda et l'Abitibi. Après y avoir vaqué pour un bon moment, la tâche me semble plus ardue que prévu, mais pas au point de lâcher; je pousse encore et si ça aboutissait comme je l'espère, des efforts pourraient être mis en branle, par quelqu'un d'autre pour réaliser une cellule ailleurs. Le temps aidant nous pourrions, en utilisant les expériences partagées, arriver à couvrir la « belle province ».

Un Salon de généalogie s'est tenu à Ste-Foy, les 6, 7 et 8 mars. Même si Léandre n'en était pas nommément chargé, il y a participé et devrait avoir fourni un rapport à une réunion du CA au moment où vous lirez ces lignes.

Comme les tarifs d'adhésion et de renouvellement ont changé au cours des derniers 18 mois, le formulaire méritait d'être revu. Léandre et Cécile Pomerleau ont échangé de nombreux courriels pour en arriver à un feuillet qui porte le numéro 10-2008 et que toutes celles et ceux qui veulent faire du recrutement pourront se procurer auprès du registraire.

Les membres du CA ont eu, lors d'une réunion qui s'est déroulée récemment, l'occasion de prendre connaissance des rapports du registraire, du webmestre et du trésorier.

Avons-nous ou aurons-nous bientôt une nouvelle responsable du Bulletin?

Des énergies ont aussi été dépensées depuis la dernière parution. Je pense en particulier à une activité de recrutement qui s'est tenue dans la région de Sherbrooke, plus précisément à l'Hôtel le Président. Léandre en était l'instigateur et grand responsable. Là encore, un rapport aura été fourni au CA.

Lors d'une réunion de la même instance, Éric fut mandaté, par résolution, pour « contacter les autorités des fêtes de la fondation de Beauport, afin de planifier notre participation à ces fêtes. »

Vous trouverez dans ce bulletin la date et le feuillet d'inscription pour l'assemblée générale annuelle.

Jean-Claude Pomerleau, président

TABLE DES MATIÈRES

Page 2 : Mot du président.
Page 3 : Les festivités passées à Beauport.
Page 4 : À nos Calendriers.
Page 5 : Triple célébrations cette année à Beauport
Page 7 : Une rencontre réussie.
Page 8 : Allée des Bâisseurs.
Page 11 : Petites Annonces.
Page 12 : Invitation a l'Assemblée Générale Annuelle. 375^e anniversaire de Beauport
Insertion : Assemblée Générale : Programme, Feuilleton d'inscription, etc.
Page 13 : Beauport (1ere partie).
Page 17 : Biographie de Mgr Alexandre Vachon.
Page 18 : Les Fortifications en Nouvelle France
Page 23 : Joignez-vous à l'équipe d'administration.
Page 24 : Affaires et C.A.

Les festivités passées à Beauport

Plusieurs célébrations permettant de commémorer l'histoire des grandes familles de Beauport, dont notre ancêtre à tous, Paul Vachon, ont déjà eu lieu cette année.

Le 4 juin, les festivités ont débutées par le lancement d'un livret qui relate l'histoire et l'évolution de Beauport. Ce document est disponible blablabla... À la fin du mois d'août, pour souligner les améliorations de l'aménagement paysager et de la cour arrière de la maison Tessier-Dit-Laplante pendant l'été, un concert de musique classique sera offert à la population.

Le 20 juin fut inauguré l'Allée des Bâisseurs, devant l'église Notre-Dame-de-la-Nativité. Ce monument a été dédié aux familles souches en présence de représentants des membres de celles-ci. Vos représentants présents apparaissent en page couverture, dans le sens des aiguilles d'une montre : Jean-Claude Pomerleau, Cécile Lapierre-Pomerleau, Guylaine Pomerleau-Dorion, un acteur représentant le seigneur Giffard, Jacques Pomerleau, Éric Pomerleau et Francine Vachon. On peut voir le nom de Paul Vachon, notre ancêtre, aux pieds de Jean-Claude et Francine.

À nos calendriers ! ! ! Bloquons les dates suivantes . . .

1 et 2 août 2009 : 250e anniversaire de la Bataille de Montmorency.

La Société d'art et d'histoire de Beauport vous invite au parc Roy, boulevard des Français, pour les activités soulignant le 250e anniversaire de cette mémorable bataille, l'une des dernières victoires françaises en Nouvelle-France. Des démonstrations de groupes en costumes militaires d'époque seront présentées, ainsi que des ateliers de costume et de création, de la musique et des activités d'interprétation. Des circuits de visite vers le site de la redoute de Montcalm sont également proposés. Le dimanche, une messe à l'église Saint-Grégoire de Montmorency sera célébrée suivie d'une cérémonie au monument commémoratif de la côte Saint-Grégoire.

5 au 9 août 2009 : Fêtes de la Nouvelle-France, à Québec.

Pour les amateurs d'histoire de la colonisation de la Nouvelle-France, ces fêtes à Québec sont toujours plaisantes, et nous vous les recommandons. Par contre, notre association n'y aura pas de kiosque cette année, ayant préféré nous concentrer à Beauport et assurer notre présence à St-Georges-de-Beauce, ces endroits étant peuplés de nombreux Vachon et Pomerleau.

Samedi, 15 août 2009 : Fête familiale du 375^e au Manoir Montmorency, incluant des jeux pour enfant en après-midi, suivi d'un grand pique-nique, puis le soir venu d'un spectacle grand public par Mauvais Sort suivi du nouveau groupe en vogue The Lost Fingers qui viendront conclure cette soirée à Beauport.

25 au 27 septembre 2009 : 11e Salon des familles souches du Québec

Carrefour St-Georges, St-Georges-de-Beauce. Notre association y tiendra bien sur un kiosque, vu le grand nombre de descendants de Paul Vachon dans la région, autant chez les Vachon que les Pomerleau.

26 septembre 2009 : Rassemblement et Assemblée Générale Annuelle

Nous vous convions à Beauport la journée de l'inauguration de la Place de la rue du Temple, pour y fêter la participation de Paul Vachon à sa fondation.
Vous trouverez toutes les informations sur le feuillet ci-inclus et notre site web.

29 et 30 août 2009 : Marché de Pointe-à-Callière

Le marché public dans l'ambiance du XVIIIe siècle. Marché public de Montréal. Telles les fêtes à Québec au début du mois, ce marché nous replonge dans l'ambiance de la colonisation de la Nouvelle-France. Malheureusement, les associations de familles tel la notre ne sont plus invitées à y tenir des kiosques. Seul les Fédérations, tel celle des familles souches du Québec, y sont autorisées.

Triple célébrations cette année à Beauport

Par Jacques Pomerleau



Trois étapes importantes de l'histoire de Beauport seront soulignées en 2009. L'une concerne l'histoire politique, l'autre l'histoire religieuse, et le dernier l'histoire militaire.

375 ans d'histoire politique

Il y a 375 ans, le 15 janvier 1634, Robert Giffard de Montel, sieur d'Auteuil, était le premier laïc à se voir octroyer la seigneurie de Beauport par la Compagnie des Cent-Associés, fondée par le cardinal Richelieu, tel que lu dans l'article précédent. C'était tout un honneur pour ce médecin dans la marine du roi, et ancien protestant!

Encadré sur environ une lieue par la rivière Montmorency et la rivière Beauport, cette seigneurie s'enfonce à l'origine d'une lieue et demie dans les terres à partir de la rive nord du fleuve St-Laurent. Elle s'étendra vers le nord en 1653, jusqu'au Lac-Beauport à quatre lieues et demi. Robert Giffard, a construit un manoir sur des terres qu'il avait gardé proche de la rivière Beauport, en réservant aussi assez de place pour un bourg et sa commune. Il concédera alors par contrat, à l'extérieur de cet espace, des premières terres à ses 2 associés, Jean Guyon et Zacharie Cloutier. Selon ces ententes paraphées au Perche, ceux-ci auront également le droit d'accorder des portions des ces arrière-fiefs et d'en collecter les redevances.

La côte de Beauport, c'est à dire les terres au bord du fleuve, trouvent toutes vite preneurs, si bien que déjà en 1668, les rangs Saint-Joseph, Saint-Michel et Sainte-Thérèse sont tous trois ouverts en arrière du bourg pour permettre l'expansion vers le nord.

Son fils, Joseph Giffard, puis la famille Duchesnay, à partir du petit-fils du premier et neveu du deuxième, Ignace Juchereau Duchesnay, développeront ensuite la seigneurie. En 1772, elle est divisée entre Antoine et Eustache Juchereau Duchesnay, ainsi que Ignace-Michel-Louis-Antoine de Salaberry.

En 1845, la paroisse de Notre-Dame-de-la-Miséricorde-de-Beauport prendra le statut de municipalité, mais en 1846, elle sera saisie puis adjugée à Peter Patterson. En 1847, elle sera abolie, mais après que ce soit le régime seigneurial lui-même qui le fut en 1847, elle sera reconstituée comme municipalité en 1855.

En 1902, la municipalité du village de Montmorency se détachera, suivie de la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Courville en 1910, de laquelle se séparera en 1912 la municipalité du village de Courville, pour prendre le statut de ville en 1916. En 1912 également, la municipalité du village de Giffard se détachera. En 1921, la municipalité du village de Beauport-Est est constituée, avant d'adopter le nom de Villeneuve en 1951. En 1935, ce sera au tour de la paroisse Sainte-Thérèse-de-Lisieux d'ouvrir ses registres.

En 1976, toutes ces municipalités réintégreront le giron sous le nom de Beauport sauf celle de Montmorency, qui le fera en 1981. Au début de la présente décennie, l'Assemblée nationale de la province de Québec fusionne Beauport et plusieurs municipalités environnantes dans la nouvelle ville de Québec. Un référendum est ensuite tenu pour tenter une délimitation, mais avec moins de 20% de participation, les électeurs inscrits démontrent leur manque d'intérêt pour le projet.

325 ans d'histoire paroissiale

La religion et la politique se tenant par la main à l'époque des colonies, il n'est pas étonnant que 50 ans après la concession de la seigneurie, 1684 vu l'érection canonique de la paroisse Notre-Dame couvrant une partie de la seigneurie de Beauport et de celle des jésuites à côté, ainsi que la première nomination d'un curé résidant et la construction d'une chapelle. Une mission La-Nativité-de-Notre-Dame avait été fondée en 1645, et il existait déjà une chapelle à Beauport en 1662, puis une première église de pierre avait été érigée depuis 1672, mais Joseph Giffard et ses censitaires attendront encore quatre années avant de donner ces terrains pour l'église à la nouvelle Fabrique de paroisse qui englobait la seigneurie de Beauport et l'est de Notre-Dame-des-Anges.

Ses limites ne seront finalement fixées qu'en 1727, allant jusqu'au ruisseau de la Cabane aux Taupiers, légèrement à l'ouest de rue d'Estimauville aujourd'hui, et inclura ce qu'il était donné d'appeler le Petit-Village, pour répondre aux prières des villageois. Depuis 1890, lors de l'érection canonique de la paroisse Saint-Grégoire-le-Grand, dans le nouveau village de Montmorency, ces limites seront modifiées selon les besoins des nouvelles municipalités qui seront tour à tour constituées.

250e anniversaire de la dernière victoire militaire à la côte de Beauport

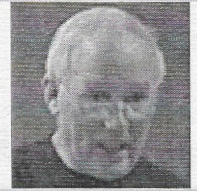
C'est en 1690 que Nicolas Juchereau de Saint-Denis mena les habitants Beauportois pour bloquer les soldats de l'anglais William Phips qui voulait monter par dessus les falaises pour attaquer Québec par l'arrière. L'accès le plus propice pour un tel affront de la part des Britanniques venait de tenir pour une première fois, et cela allait se répéter le siècle suivant.

En effet, presque sept décennies plus tard, Joseph Antoine Thomas Juchereau Duchesnay était le seigneur lorsqu'en 1759 les Anglais ont essayé à nouveau de gravir les escarpements de Beauport proche de la chute Montmorency. Les soldats français repoussèrent les troupes Britanniques dans ce qui s'avérera être l'ultime victoire de la fleur de lys pendant la guerre de conquête avant que quelques mois plus tard une escarmouche d'un quart d'heure venue d'une autre direction inattendue aux plaines d'Abraham scelle la perte de Québec.

Joignez vous à nous lors des multiples activités qui célébreront ces passages de notre histoire tout au long de 2009.

Une rencontre réussie!

Par Léandre Vachon



En octobre 2008, les membres du conseil d'administration de l'Association décidaient d'organiser une rencontre de recrutement dans la région de Sherbrooke. Le registraire, soussigné, acceptait d'en être l'organisateur. Dès le mois de mars 2009, les différentes étapes de planification et la formation d'un comité de travail étaient enclenchées. Mme Carole Vachon et Mario Vachon, tous deux de la région de Sherbrooke, se sont occupés du recrutement dès que les lettres d'invitations et d'informations au sujet de l'Association furent mises à la poste. Par la suite Jacques Pomerleau, l'éditeur de ce journal et webmestre, s'est occupé la publicité sur notre Site Web sur Facebook, une première pour l'Association. Par la suite, M. Roland Pomerleau s'est joint à l'équipe pour aider à l'administration et agir à titre de maître de cérémonie la journée même. Ce fut au tour de Gaston Vachon, de St-Joseph de Beauce, et de son épouse Mme Martine Harvey de se joindre à l'équipe. Ils se sont occupés de la vente des objets promotionnels. Je ne dois pas oublier Jacqueline Lacaille, mon épouse, qui était à la table d'accueil avec Carole Vachon et Rolland Pomerleau. Cependant, Rolland a du quitter assez tôt pour accomplir sa tâche de maître de cérémonie. J'ai une autre personne à mentionner, c'est Jean-Claude Pomerleau notre président, qui rentrait tout juste de la Floride. Jean-Claude et moi avons beaucoup communiqué par courriel, particulièrement lors de la phase de planification. Le 3 mai dernier à l'heure prévue, le président a donc pu nous souhaiter la bienvenue. Son mot fut suivi du dîner et d'une présentation à 13h15.

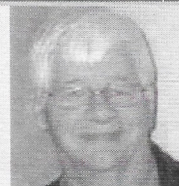
À titre d'organisateur et responsable auprès du conseil d'administration, je tiens à remercier les membres de ce comité qui, à titre individuel ou collectif, ont permis que nous accomplissions un excellent travail. J'en profite pour remercier Mme Julie Nadeau de tourisme Sherbrooke pour son assistance ainsi que le personnel de l'Hôtel Le Président sous la direction de Mme Johanne Lapierre qui nous a accueillis de façon remarquable. Enfin, je remercie les 90 personnes et plus des familles Vachon et Pomerleau qui ont accepté notre invitation et plus particulièrement les 27 parmi eux qui en ont profité pour devenir membres de l'Association.

Un gros merci à tous!

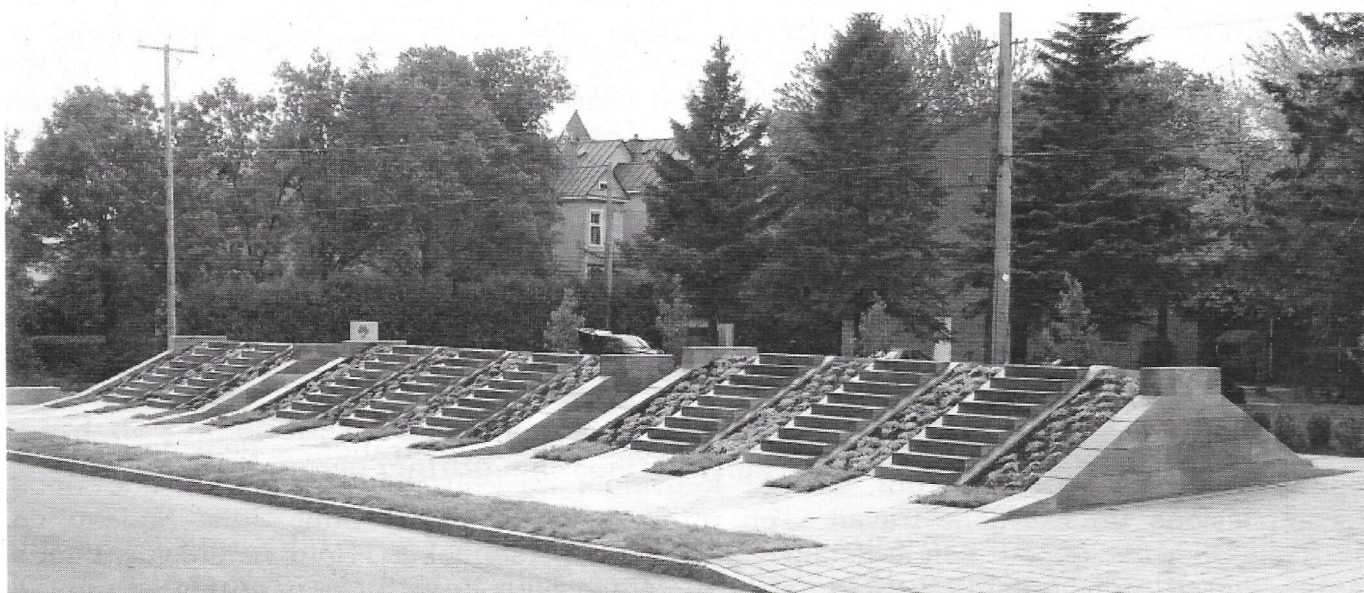


Allée des Bâisseurs

**Par Pierre Drouin,
président de la Société d'Art et d'Histoire de Beauport**



Note : Le Samedi 20 juin 2009 a eu lieu à Beauport l'inauguration de l'Allée des Bâisseurs, dédiée aux familles souches, en présence des représentants des membres de celles-ci, dont des Vachon et Pomerleau, ainsi que de quelques dignitaires. Cette réalisation, qui inclut une mise en valeur des alentours de l'église Notre-Dame-de-la-Nativité, constitue un monument en hommage aux noms des fondateurs de Beauport, dont Paul Vachon notre ancêtre, qui y était représenté par un acteur, ainsi que le seigneur Giffard. Voici le texte du discours prononcé à cette occasion par M. Pierre Drouin, un archéologue féru d'histoire, avec sa permission pour le publier intégralement dans nos pages.

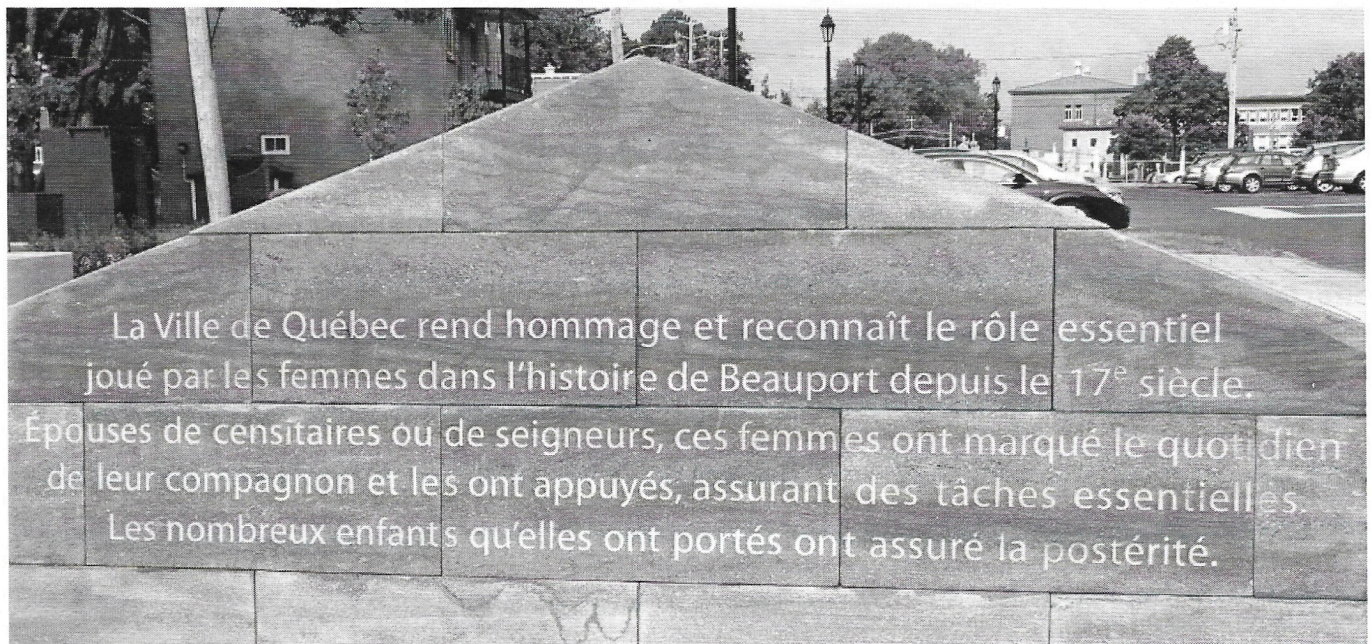


Monsieur le Maire Régis Labeaume, Monsieur André Letendre, président de l'Arrondissement de Beauport, Monsieur le Curé Gilles Quirion, Monsieur Giffard ☺, Distingués invités, Représentants des familles ancestrales,

Érigé sur l'emplacement de l'ancienne salle paroissiale démolie en 1953, dont une partie, la plus ancienne, s'est avéré le premier presbytère de Beauport, le mémorial de l'Allée des bâisseurs se veut un hommage tangible et permanent à ceux et celles qui ont été à l'origine du développement du territoire aujourd'hui connu comme l'Arrondissement de Beauport. L'aire géographique dont ce monument rend compte correspond en effet aux limites de l'ancienne paroisse de Beauport telle que définie en 1727, soit la seigneurie de Beauport et une partie de Notre-Dame-des-Anges, territoire correspondant aux limites de la municipalité de Beauport lors de sa création en 1845 et qui correspond encore aujourd'hui aux limites de l'Arrondissement de Beauport. La période visée par la commémoration s'étend de la fondation des parties constitutives – Beauport (fondée en 1634) et Notre-Dame-des-Anges (1626, mais érigée en seigneurie en 1652) – jusqu'à la fin du régime français.

Les noms apparaissant sur le mémorial ont été sélectionnés en utilisant plusieurs types de documents : documents historiques relatifs à la fondation des seigneuries, recensements, aveux et dénombremments, terriers, ainsi que les registres des baptêmes, mariages et sépultures tels que dépouillés dans le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal. Au gré des recherches, d'autres noms pourraient encore s'ajouter puisqu'ils restent des espaces non encore utilisés.

Pour effectuer le travail de sélection, un comité a été mis sur pied par madame Mylène Gauthier, alors au Service de la culture de l'Arrondissement de Beauport. Outre la responsable, il était formé de trois personnes de Beauport, soit madame Gisèle Hains, membre de l'Assemblée de Fabrique de La Nativité de Notre-Dame, de Serge Racine, résident fortement impliqué en histoire et moi-même comme représentant de la Société d'art et d'histoire de Beauport. Pour diminuer les risques d'erreurs, le comité s'est également adjoint les services d'un spécialiste historien en la personne de monsieur Alain Rainville, lui-même auparavant résident de Beauport. En fin de démarche, 60 noms ayant donné naissance à au moins 68 lignées familiales ont été identifiés. Selon le concept retenu, les familles et les bâtisseurs qui se sont ainsi installés au cours de cette période sont désignés par le nom du premier individu ayant porté le patronyme sur le territoire.



Les défis étaient nombreux. Dès le début, il avait été convenu que le monument commémorerait non seulement les censitaires, mais aussi les seigneurs ainsi que les conjointes des uns et des autres. Il était ainsi reconnu que les femmes avaient joué un rôle des plus important auprès de leur mari, tant dans la conduite de la seigneurie que dans le rôle parfois plus humble mais combien important du renouvellement de la population ou d'appui au chef de famille dans le cadre de son travail. Que ce soit pour les seigneurs ou pour les femmes, il fut décidé que leur commémoration officielle se ferait par l'entremise de phrases clés qui seraient gravées sur les parois des murs délimitant les modules du monument.



N.D.L.R. On peut voir ici le nom de Noël Langlois, père de Marguerite Langlois, épouse de Paul Vachon. Le nom de ce dernier apparaît en bas de la photo en page frontispice.

Il fut rapidement reconnu que, du fait que Beauport avait été le premier territoire offert à la colonisation autour de Québec et du fait de l'épuisement relativement rapide de la disponibilité de terres cultivables, nombre de familles qui s'étaient établies ici déménageaient rapidement vers d'autres lieux. Pourtant, ils avaient été essentiels dans le développement de la seigneurie. Dans d'autres cas, le patronyme avait disparu parce que, à l'une ou l'autre des générations, il n'y avait pas de descendance mâle, d'où disparition du patronyme. De même, d'autres ancêtres arrivèrent tardivement à Beauport, mais y laissèrent une postérité abondante qui a perduré jusque dans le 20^e siècle et encore aujourd'hui. Enfin, il fut constaté que les nouvelles familles à s'établir dans le territoire de Beauport entre 1709 et 1762 furent relativement peu nombreuses.

Ces différentes constatations nous amenèrent à définir plus étroitement à la fois les catégories de personnes et la forme de commémoration qui leur serait accordée. Une première catégorie fut d'abord définie, celle des « pionniers », c'est-à-dire celle dont le premier ancêtre s'était établi à Beauport et dont la contribution au développement et à l'existence de la seigneurie était jugée significative. Dans ce cas, la persistance du patronyme au cours du régime français n'était plus un critère de rétention du nom. La deuxième catégorie dénommée « famille souche » fut définie comme celle dont le premier ancêtre s'était établi d'abord à Beauport et dont le patronyme avait subsisté de façon significative dans le territoire de Beauport durant et après le régime

français. Cette définition impliquait que des immigrants tardifs du régime français pouvaient avoir leur place dans la commémoration. Ainsi donc, le concept de «bâtisseurs» inclurait à la fois les pionniers – ils sont regroupés dans le premier module - et les familles ayant fait souches de façon significative et persistante à Beauport – ce sont les deuxième et troisième modules. On retrouve aussi certaines familles souches dans le premier module. Au-delà de toutes les considérations, nous voulions que le choix des noms soit porteur de signification et en ce sens, le comité a eu recours au jugement qualitatif tout autant qu'aux données obtenues dans la recherche. Par exemple, nous avons déterminé qu'une famille présente pendant deux ou trois générations ne pouvait être exclue sous prétexte de la disparition du patronyme avant la fin du Régime français, période définie pour la sélection des noms à indiquer. Sans aucun doute, beaucoup d'autres sont arrivés par la suite, mais déjà Beauport avait atteint un visage francophone et agricole qui l'a caractérisé jusqu'au milieu du 20^e siècle.

Nous remercions la Ville de Québec et tous les artisans du projet d'avoir doté l'Arrondissement de Beauport d'un legs aussi important pour le 400^e anniversaire de la Ville. Nous ne prétendons pas que le travail de sélection des noms et patronymes soit parfait. Nous espérons cependant que le mémorial de l'Allée des bâtisseurs devienne à la fois une source de fierté pour tous les Beauportois d'aujourd'hui et une référence pour tous ceux qui ont leurs racines dans l'histoire Beauportois et qui sont aujourd'hui dispersés ailleurs dans la région de Québec, au Québec, au Canada ou à l'étranger.

Merci

Petites annonces...

Publicités... Ça vous en dirait d'appuyer financièrement notre Association dans ses projets de rayonnement, de recrutement et de communications avec et pour les membres? Votre générosité sera très, très, très appréciée!!!

Que diriez-vous de vous payer une reconnaissance publicitaire dans le Bulletin?

Nous attendons de vous nouvelles! Coûts selon l'espace :

Carte d'affaires : 25\$; quart de page : 50\$; demi-page : 50\$; une page : 200\$.

*Assemblée
Générale Annuelle
des Familles Vachon
et Pomerleau*



*Église de
Nativité-de-Notre-Dame*

*25. Avenue du Couvent,
Beauport, Québec*

Samedi 26 septembre 2009 9h30

INVITATION À TOUS LES MEMBRES, PARENTS ET AMIS

**RASSEMBLEMENT 2009
au bourg du Fargy à Beauport**

Dans le cadre du rassemblement 2009 de l'Association des descendants de Paul Vachon (familles Vachon et Pomerleau), les membres Conseil d'administration (CA) vous accueilleront au sous-sol de l'église de Nativité-de-Notre-Dame à Beauport.

Beauport célèbre cette année son 375^e anniversaire de fondation, marquée par l'arrivée du seigneur Robert Giffard et des premiers habitants au bourg du Fargy. Notre ancêtre Paul Vachon s'est installé peu après au bourg, vers 1650.

Au programme :

- 9h30 Accueil.
- 9h45 Mot de bienvenue du président.
- 10h00 Assemblée générale.
- 11h30 Présentation sur l'histoire de Beauport par la Société d'art et d'histoire de Beauport.
- 12h30 Dîner sur place.
- 14h00 Visite guidée par la SAHB, premier départ. (prévoyez du linge selon la météo.)
Pendant ce temps, le second groupe peut visiter la maison Girardin,
l'Allée des bâtisseurs et l'église.
- 15h00 Visite guidée, second départ.
- 16h00 Inauguration de la Place de la rue du Temple.
- 17h00 Fin du rassemblement à la maison Girardin.

Coût pour les membres :

- avant le 21 août-----35\$
- après le 21 août-----40\$

Coût pour les non-membres-----40\$

Enfants moins de 12 ans : -----20\$

Date limite pour les inscriptions : **9 septembre 2009.**

Il n'y aura pas de remboursement après cette date.

Pour vous **inscrire**, veuillez **compléter le formulaire dans l'insertion ci-incluse**, joindre un **chèque** à l'ordre de l'Association des descendants de Paul Vachon et retourner le tout à l'adresse inscrite au verso.

Beauport (1^{ère} partie)

Par Madeleine Vachon



La seigneurie de Beauport où s'établit Paul Vachon en Nouvelle-France fut concédée par La Compagnie des Cent Associés à Robert Giffard (1587-1667), chirurgien médecin et apothicaire de Mortagne, lors d'une assemblée générale tenue à Paris, le 15 janvier 1634. Elle comprenait "une lieue de terre (environ trois milles en mesure anglaise, cinq kilomètres en mesure française) à prendre le long de la côte du fleuve Saint Laurent sur une lieue et demi de profondeur dans les terres à l'endroit où la rivière appelée Notre Dame de Beauport entre dans le dit fleuve, icelle rivière comprise."

Pour réaliser sa seigneurie sur la côte de Beauport, Robert Giffard avait besoin de gens de métier. Il soumit ses projets entre autres à Jean Guyon maître maçon et à Zacharie Cloutier, maître charpentier: "Traversez en Nouvelle France avec moi, avec chacun un de vos enfants pour un terme de trois ans; vous défricherez, déserterez et cultiverez les terres et bois de ma seigneurie de Beauport; vous serez nourris et entretenus; et au cours de l'année 1636, je ferai traverser à mes dépens vos femmes et vos autres enfants, je nourrirai tous et chacun jusqu' à ce que vous puissiez le faire personnellement. Je vous ferai bâtir à chacun un logis proche de ma maison. Vous disposerez pendant ces trois ans du travail et des marchandises que vous ferez avec les sauvages à Québec. Et, je vous donnerai à chacun de vous mille arpents de terre avec droit de chasse et de pêche, sous la réserve cependant de mes droits seigneuriaux et à condition de faire la foy et hommage à moi-même comme je suis obligé de le faire au Gouverneur..."

C'est ainsi qu'en 1634, 43 personnes quittaient le Perche pour rejoindre à Dieppe les quatre navires qui s'apprêtaient à partir pour Québec et Beauport. La flottille était commandée par Duplessis Bochart et les capitaines Nelse, Bontemps et Lormel. Giffard serait monté sur le vaisseau du capitaine Nelse avec sa femme enceinte, Marie Renouard, et ses deux enfants. Les accompagnaient Jean Juchereau et Marie Langlois son épouse et leurs quatre enfants, Jean Guyon maçon, Zacharie Cloutier charpentier, Noël Langlois pilote, Gervais, Bellanger, Baugy, Girou, les Boucher dont Pierre fils de Gaspard alors âgé de douze ans qui deviendra gouverneur de Trois Rivières et les LeGardeur qui habiteront plus tard à Repentigny. Après une longue mais assez heureuse traversée, sans tempête, la flottille atteint Tadoussac à la fin mai. Giffard et ses compatriotes débarquèrent à Québec le 4 juin.

Le manoir seigneurial érigé sur le flanc de la côte à quelques trois cent pieds de la rivière Notre Dame et le moulin à eau près de la rivière DuBuisson furent les premiers bâtiments Beauportois construits du bois de la forêt et des pierres de la montagne. Par la suite, s'éleva un fortin qui entourait le manoir. Une tour entièrement de maçonnerie, dernier vestige de cette structure existait encore au milieu du XIX^e siècle.

Le 31 mars 1653, le gouverneur Jean de Lauzon reconnaissant le zèle de Giffard "pour l'établissement de la colonie" lui accordait "en toute justice, propriété et seigneurie" un autre étendue de terrain de deux lieues et demie de profondeur sur la lieue de front de la dite seigneurie, bornée de la rivière Notre Dame de Beauport d'un coté, icelle comprise, et la rivière du Sault de Montmorency, pour ne former avec la première concession qu'un seul fief de quatre lieues de profondeur".

Les cartes et relevés de 1670 et de 1690 de l'occupation du sol à Beauport font état d'un ensemble embryonnaire implanté sur les coteaux où le chemin du Roy traverse et relie les habitations d'est en ouest. On constate que le seigneur Giffard avait concédé des terres selon un ordre pré établi et logique, c'est-à-dire perpendiculairement au fleuve pour en augmenter l'accès.

Comme l'écrivait à l'époque Pierre Boucher, "La terre y est bonne, y produit à merveille et n'est point ingrate. Le pays est couvert de très belles et épaisses forêts, lesquelles sont peuplées de quantité d'animaux de diverses espèces. Et ce qui est encore plus considérable, c'est que les dites forêts sont entrecoupées de grandes et petites rivières de très bonnes eaux, avec quantité de sources et de belles fontaines, de grands et petits lacs, bordés aussi bien que les rivières de belles et grandes prairies, qui produisent d'aussi bonnes herbes qu'en France. Dans ces lacs et rivières il s'y trouve grand nombre de toutes sortes de poissons, très bons et délicats et je trouve après s tout qu'il ne lui manque que des habitants".

Droits et obligations du seigneur Giffard et de ses censitaires

Propriétaire absolu de la terre qui lui fut accordée, le seigneur Robert Giffard en concéda des parcelles à ceux qui voulaient s'établir chez lui. Ceux ci devenaient "ses censitaires", c'est à dire, selon la tenure seigneuriale, ceux sur lesquels il prélevait des redevances foncières. Le peuplement progressa le long de la rive du fleuve, car tous les censitaires devaient pouvoir accéder au fleuve seule voie de transport et de communication. Toutefois, tous les lots concédés avaient un front restreint sur l'eau et le chemin du Roy était tracé parallèlement au fleuve.

Chaque lot était défini dans un acte dit de concession qui donnait une brève description de la terre concédée, énumérait les servitudes, le tout accordé à la condition de rendre foi et hommage au seigneur dont le censitaire était le vassal, tel dans un acte de 1636 "devra défricher sa terre, souffrir les chemins que les Cent Associés jugeront nécessaires, payer chaque année un denier de cens par arpent; est dispensé toutefois de ce dernier devoir pendant les dix premières années" ... "s'agenouiller devant leur maître et se conformer à la cérémonie de la foy et hommage".

En 1646, pour protéger les habitants constamment exposés aux attaques des autochtones iroquois, une palissade entourait le bourg de Beauport communément appelé le bourg de Fargy (syllabe renversé de Giffard). En outre, deux ou trois petits forts auraient été construits à quelques endroits stratégiques. Une enceinte en pieux debout servant à délimiter le bourg et séparer le domaine seigneurial de la commune comprenait la route conduisant du chemin du Roy au moulin sur le bord de la rivière des Écailles. En fait, Robert Giffard exigeait qu'en cas de guerre ou d'attaque

par les Iroquois, "seront les dits preneurs obligés de se réfugier en la maison seigneuriale pour suivre les ordonnances et les observer".

Dès qu'une terre était concédée, le colon commençait par couper les arbres en partant du fleuve; il conservait les bonnes pièces pour la construction des bâtiments, il essouchait le terrain éclairci et il brûlait les résidus sur place. Par delà, en saison printanière, il procédait à l'ensemencement de blé, d'orge, d'avoine, de chanvre et de houblon.

En 1659, la seigneurie de Beauport comprenait la côte incluse entre les rivières Notre Dame de Beauport et de Montmorency et tout l'arrière pays, quatre lieues de profondeur constitué de cinq fiefs (forêts): Le Chesnay, La Ferté, Beaumarchais, La Clousterie ou Cloutièrerie en faveur de Zacharie Cloutier et Du Buisson ou Des Prés en faveur de Jean Guyon.

Les terres sur lesquelles Giffard prélevait des droits dont celui dit de cens lui permettaient d'en retirer des profits constituant ainsi "une rente foncière ". Numériquement parlant, le droit de cens était une redevance, en quelque sorte un impôt annuel payé au seigneur. Ce droit constituait la marque de la directe seigneurie, sorte de marque d'honneur. Le paiement pouvait être fait en argent ou en nature. Si le paiement était fait en nature, c'était en beurre, en blé, en blé d'inde, le plus souvent en chapons vifs ou en poules grasses. Le tarif relevé au 30 octobre 1655 à Beauport était de 12 deniers par arpent de front et 2 chapons vifs (ou poules grasses) pour l'ensemble du lot ou 40 sols au choix du seigneur; sauf pour la terre de 3 arpents sur 20 de Cadieu (beau père de notre deuxième ancêtre) où il était de 24 deniers. Le tarif de 12 deniers était aussi en vigueur dans les arrière-fiefs. Le chapon se vendait 15 sols en 1637, en 1645 et en 1649.

En l'année 1662, la seigneurie de Beauport comptait 10 terres et un arrière fief (Beaumarchais) et rapportait à Giffard 1 livre, 14 sols (20 sols égalaient une livre). Les emplacements assujettis au cens étaient presque tous d'un arpent sur dix. En fait, les dimensions d'une terre moyenne en arpent étaient de 177,6 arpents carrés (3,1 x 57,3). Notons, qu'en mesure anglaise, un arpent vaut 191,8 pieds en longueur, 36,802 pieds carrés en surface.

C'était parce qu'il avait le droit de cens que Giffard pouvait exiger d'autres "droits" qui en étaient une suite. En effet, le cens entraînait la perception d'une taxe dite de lods et ventes sur une terre qui changeait de possession autrement que par succession directe. Et, le droit de retrait féodal assurait à Giffard la priorité sur tout acquéreur d'une terre déjà concédée; il avait 40 jours pour exercer ce droit et il devait payer "le prix que l'acquéreur en a baillé et payé les loyaux cousts."

A l'intérieur de la seigneurie, le monopole des moulins tombait sous "la banalité du seigneur", c'est à dire en "l'usage obligatoire". Le moulin à farine à eau existait déjà en 1637. Quant au moulin à scie, il a certainement servi à plus d'une entreprise; par exemple, en 1643, Noël Langlois et Zacharie Cloutier fournissaient des planches à la Compagnie des Cent Associés. Selon Cambrai, au bourg de Fargy, le moulin banal avait été construit sur le ruisseau des Écailles.

La pêche littorale pratiquée commercialement était aussi une servitude. Néanmoins, pour les fins de subsistance, les censitaires étaient généralement autorisés à pêcher devant leur concession et il en était de même pour la chasse qu'ils pouvaient faire à l'intérieur des limites de leurs terres. Ils devaient néanmoins, ni aller chez le voisin, ni sur les terres non concédées. Dans le Journal des Jésuites 1660, on peut lire "dans les mois de septembre et d'octobre, tel en prendra, pour sa part quarante, cinquante, soixante, septante milliers" d'anguilles; au sujet des tourtes qui selon Boucher "ont un excellent goust. Il y en a des quantités prodigieuse; l'on en tue des quarante et quarante cinq d'un coup de fusil".

De plus, en mettant à la disposition des censitaires un lieu où ils pouvaient en commun faire paître leurs bestiaux, appelé La Commune, Giffard trouvait ainsi une autre source de profit. À Beauport, le pâturage était d'environ 210 arpents. Exceptionnellement cependant, dans les titres de concessions qu'il accorda à certains censitaires, le seigneur Giffard se réservait le droit de faire usage de leurs prairies.

Droit lucratif aussi que celui de la corvée. Il s'agissait du travail accompli pour le profit personnel de Giffard et non pas du travail que les censitaires devaient faire en commun dans l'intérêt général de la seigneurie. Par exemple, lors de la concession de 1637, Giffard obligea Noël Langlois, beau père de Paul Vachon, à lui fournir chaque année deux journées d'homme à l'époque des récoltes; de même en concédant 200 arpents le 20 juin 1654 aux associés Zacharie Maheust, René Maheust et Toussaint Giroux, Giffard imposa à chacun d'eux, sur réquisition, deux journées d'homme.

D'autres servitudes limitaient la liberté des censitaires. Par exemple, ils devaient "souffrir les chemins qui étaient nécessaires à l'intérieur de la seigneurie et y travailler s'il y a lieu". A cette époque, les chemins étaient larges de 2 toises, c'est à dire de 12 pieds. Les censitaires devaient tenir feu et lieu, c'est à dire avoir sur leur terre une maison habitée. Le délai d'installation était parfois déterminé. S'ils voulaient faire arpenter leur emplacement, c'était à chacun d'en assumer les frais. Les censitaires étaient tenus de défricher ou comme on le disait alors "désarter". A mesure qu'ils défrichaient, ils devaient donner du découvert aux voisins, c'est à dire ne pas laisser du bois qui nuise par l'ombre et l'humidité à la culture. Chacun était obligé de "clore ses terres", sinon il ne pouvait prétendre "aucuns damage ny interests pour les degats quy pourroient faire les bestiaux de ses voisins". Quant au bois qui était sur la terre concédée, Giffard pouvait continuer d'en tirer profit. En 1637, le bois se chiffrait à 10 sols la corde.

Les "impôts" ou droits à payer étaient portables et non quérables, c'est à dire que Giffard n'avait pas à se rendre chez les censitaires pour les percevoir; c'était à ces derniers d'aller les acquitter au manoir. Avant 1655, les censitaires devaient acquitter leurs droits à la Noël 25 décembre; après 1655, à la St Martin, le 11 novembre. Au total, en 1662, Robert Giffard aurait obtenu de ces censitaires 57 livres, 20 sols, 0 denier, comprenant une rente à percevoir de 775 sols et 23 chapons. Les revenus "autres" se chiffraient à 12 livres. Cette somme de 12 livres

était l'équivalent de 8 journées d'homme. Les avait il exiger en corvée? Nous évaluons la journée d'homme à 30 sols qui était le salaire d'un homme à tout faire à Sainte Anne de Beaupré.

Les revenus de Giffard lui permettaient il de s'enrichir financièrement? La terre était généreuse à Beauport. Le Père LeJeune rapporte "qu'au bout de deux ans, Robert Giffard récoltait assez de blé pour nourrir vingt personnes alors que les sept ouvriers qu'il a employés à défricher ses terres ont été divertis constamment à beaucoup d'autres occupations". Néanmoins, le Journal des Jésuites rapporte "qu'en refaisant ses vêtements, Madame Giffard se contentait de se servir de l'estoffe noire des vieilles soutanes pour doubler ses manches". En fait, Robert Giffard faisait petite figure devant Charles de Lauzon de Charny avec 348 livres, 4 sols 6 deniers. Quant à elles, les communautés religieuses de femmes ne retiraient presque rien avec 27 livres, 7 sols 4 deniers pour les Ursulines, un ridicule 2 livres, 2 deniers pour les Hospitalières de l'Hôtel Dieu de Québec.

Sous la tenure seigneuriale, les habitants de Beauport et leur seigneur étaient ils heureux sinon satisfaits dans la mise en valeur de leur terre? L'intendant Duchesneau écrivait à Colbert en octobre 1679: "Quant aux laboureurs qui s'appliquent avec assiduité à la terre, non seulement ils subsistent fort honnestement ils sont sans comparaison plus heureux que ce qu'on nomme en France les bons paysans.". En fait, le recensement ordonné en 1667 par Jean Talon rapporte une récolte au pays de 130,978 minots de blé.

La seigneurie de Beauport qui a existé jusqu'en 1854 a connu onze propriétaires: outre Robert Giffard, Joseph Giffard fils; Ignace Juchereau Duchesnay décédé le 7 avril 1715; Joseph Juchereau Duchesnay, décédé célibataire le 1 avril 1720; Antoine Juchereau Duchesnay décédé le 12 juin 1772; Antoine Juchereau Duchesnay, membre de la chambre d'Assemblée et conseiller exécutif décédé le 15 décembre 1806; Antoine Louis Juchereau Duchesnay membre de la chambre d'Assemblée, conseiller législatif et conseiller exécutif, décédé le 17 février 1826; Antoine Narcisse Juchereau Duchesnay; Peter Paterson par vente du shérif le 27 mai 1844; François Xavier Isaïe Tessier Laplante senior; François Xavier Isaïe Tessier Laplante junior.



Biographie de M^{gr} Alexandre Vachon

1885 - 1953

M. André N. Vachon nous informe que des copies de la biographie de M^{gr} Alexandre Vachon qu'il a publiée à compte d'auteur sont également disponibles aux librairies suivantes à Québec en plus de celles déjà mentionnées dans le dernier numéro:

- Vaugeois,
- La liberté, « La pyramide »
- La Bouquinerie
- Deux pharmacies de Saint-Raymond, « petite patrie » de Mgr Vachon

Les fortifications en Nouvelle-France **Au XVII^e siècle, la France rivalise avec l'Angleterre**

Par Florent Tremblay



Note : En 2008, Québec célébrait son 400^e anniversaire. Le journal *Servir* présentait alors des textes relatant les débuts de la ville de Québec. L'auteur de ces deux articles, le Major (à la retraite) Florent Tremblay, CD, PhD, a généreusement accepté de nous laisser le reproduire ici. Il s'agit de la suite de l'article paru dans notre bulletin d'avril.

On l'a vu dans l'article précédent, le premier fort érigé en 1609 pour protéger la nouvelle colonie devint vite inadéquat. Champlain décida donc, en 1626, de l'abattre et d'en construire un plus grand, sur le même site. Ce nouveau fort allait être construit de branchages, de buttes de terre et de bois. Il intégrerait deux petits demi-bastions, à la mode des forteresses d'autrefois. Mais, les nouveaux associés se révélèrent aussi réfractaires que leurs prédécesseurs à la défense, malgré les souhaits du roi et de son représentant sur place, en Nouvelle-France. Ils insistèrent même auprès de Champlain afin qu'il n'utilise pas leurs hommes pour les travaux de construction et de défense du fort.

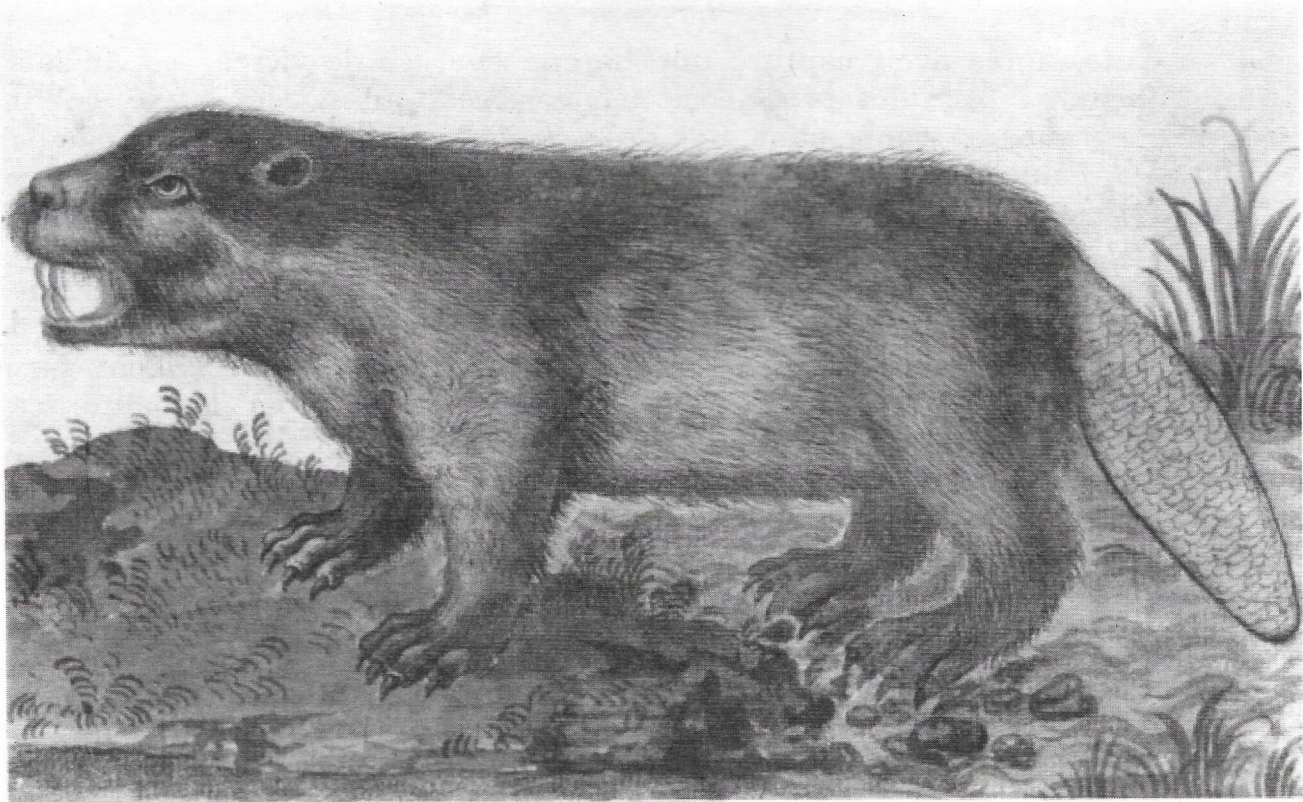
C'était la France contre l'Angleterre

Pendant tout ce 17^e siècle, la rivalité entre la France et l'Angleterre correspondait, en Amérique du Nord, aux luttes que ces deux royaumes se livraient sur le continent européen. Les Français tentaient d'établir leur politique territoriale au nord de l'Amérique tandis que les Britanniques, installés au sud, cherchaient à agrandir leur emprise maritime et commerciale.

Au début du conflit avec l'Angleterre, en 1626, les autorités françaises refusaient de croire que la Nouvelle-France puisse être attaquée. D'autre part, la France hésitait à envoyer de nombreux soldats au Canada parce qu'il aurait fallu les enlever des champs de bataille européens, ce qui signifiait affaiblir le continent pour subvenir aux besoins de la colonie.

Est-il besoin de le répéter, la situation coloniale de l'une et l'autre de ces puissances en Amérique du Nord traduisait leurs positions sur le continent. Et le développement de la Nouvelle-France, étant lié étroitement à son moteur économique - la traite des fourrures, il en résulta un affrontement entre coloniaux français et anglais pour la possession de l'arrière-pays et de ses ressources en pelleteries.

Québec, capitale du monde français nord-américain, devint alors, aussi bien pour les Français que pour les Britanniques, la cible à atteindre. La lutte pour le territoire, engendrée par le commerce des fourrures, venait augmenter les tensions entre ces deux groupes. Une politique de défense s'imposait; il s'agissait de répondre aux besoins de sécurité de la ville et de la colonie tout entière. Il ne fallut pas beaucoup de temps pour comprendre l'urgence de construire une protection adéquate.



BEAUCOUP DE FABLES ENTOURAIENT LE CASTOR AU DÉBUT DU XVII^e SIÈCLE. AINSI, « ON DISAIT QUE CELUI-CI SE CASTRAIT LORSQU'IL SE SENTAIT POURSUIVI PAR DES CHASSEURS. L'ON RACONTAIT AUSSI QUE LA MORSURE DU CASTOR ÉTAIT TERRIBLE ET QUE, UNE FOIS SA MÂCHOIRE REFERMÉE SUR QUELQU'UN, IL NE LÂCHAIT PLUS JAMAIS PRISE. D'AUTRES LÉGENDES STIPULAIENT QUE LE CASTOR DEVAIT CONSTAMMENT VIVRE DANS L'EAU POUR EMPÊCHER SA QUEUE DE SE DÉSÉCHER. » (Allaire, 1999 : 270) DÉTAIL COCASSE, VIVANT DANS L'EAU LE CASTOR ÉTAIT ASSIMILÉ AU POISSON. LES CATHOLIQUES POUVAIENT EN MANGER LES JOURS MAIGRES, FORT NOMBREUX À L'ÉPOQUE.

Le castor, dessin de 1613. La croyance du temps le jugeait très méchant. On le trappait pour sa viande comestible et pour sa fourrure très appréciée en Europe.

Les frères Kirke attaquent

Après avoir obtenu l'autorisation de leur roi, Charles 1er d'Angleterre, trois navires firent voile vers le Canada. Leurs escales inclurent Terre-Neuve et Gaspé où ils s'emparèrent d'un navire morutier. Puis, se dirigeant ensuite vers Tadoussac, les frères Kirke décidèrent de s'y arrêter pour bloquer l'accès à Québec.

C'était en 1628.

Un matin, la jeune bourgade s'éveilla sur une alerte d'attaque par les Anglais. Le fort n'était pas encore terminé. Champlain fit exécuter des retranchements autour de l'*Habitation* et érigea des barricades sur les remparts inachevés du fort. L'armement correspondait à celui de l'époque: grandes lances et piques, mousquets et arquebuses. C'était bien faible devant la détermination britannique.

Devant la fermeté de Champlain et la difficulté de prendre d'assaut le fort Saint-Louis juché sur le haut de la falaise, David Kirke, l'un des quatre frères Kirke, décida de réduire le comptoir à la famine; il barra dans le fleuve le passage des navires de ravitaillement. D'un point de vue strictement défensif, le site avantageux du fort permettait de repousser la menace des Anglais, mais la famine ne mit pas grand temps à avoir raison de ce que les armes des frères Kirke ne pouvaient pas obtenir.

Champlain capitule

L'année suivante, après avoir capturé une barque chargée de vivres, les Anglais apparurent en juillet 1629 devant Québec. Les assiégés, qui avaient survécu tant bien que mal durant une année sans aide de la France, n'avaient vraiment pas de quoi survivre un autre hiver. Champlain négocia la reddition de Québec à des conditions avantageuses pour les Français.

Champlain refusa d'évacuer tout ce qui se trouvait dans la colonie, car, même battu, il avait la ferme intention de revenir poursuivre son œuvre de colonisation. Il laissa donc sur place une quinzaine de pièces d'artillerie qui servaient aux fortifications. Fatigué et se sentant plus ou moins soutenu par les autorités françaises, Champlain abandonna le comptoir de Québec à la flotte de Kirke.

En entrant dans la ville, quelques soldats anglais s'en prirent à l'établissement des Jésuites. Mais, afin de gagner la population à leur cause, les Anglais permirent aux Français qui le désiraient de rester à Québec et ils évacuèrent les Jésuites avec Champlain vers Tadoussac, en route vers l'Angleterre.

La flottille de Kirke, avec ses "prisonniers", quitta Tadoussac le 14 septembre 1629. Après avoir traversé les bancs de Terre-Neuve, ils arrivèrent un mois plus tard à Plymouth, en Angleterre, pour apprendre la confirmation de la signature de la paix entre les deux pays belligérants, la France et l'Angleterre. Champlain, libre de traverser chez lui, préféra continuer avec les frères Kirke jusqu'à Londres pour entreprendre les démarches de rétrocession de Québec, ce qui nécessiterait trois autres années.

La France souhaite reprendre sa colonie

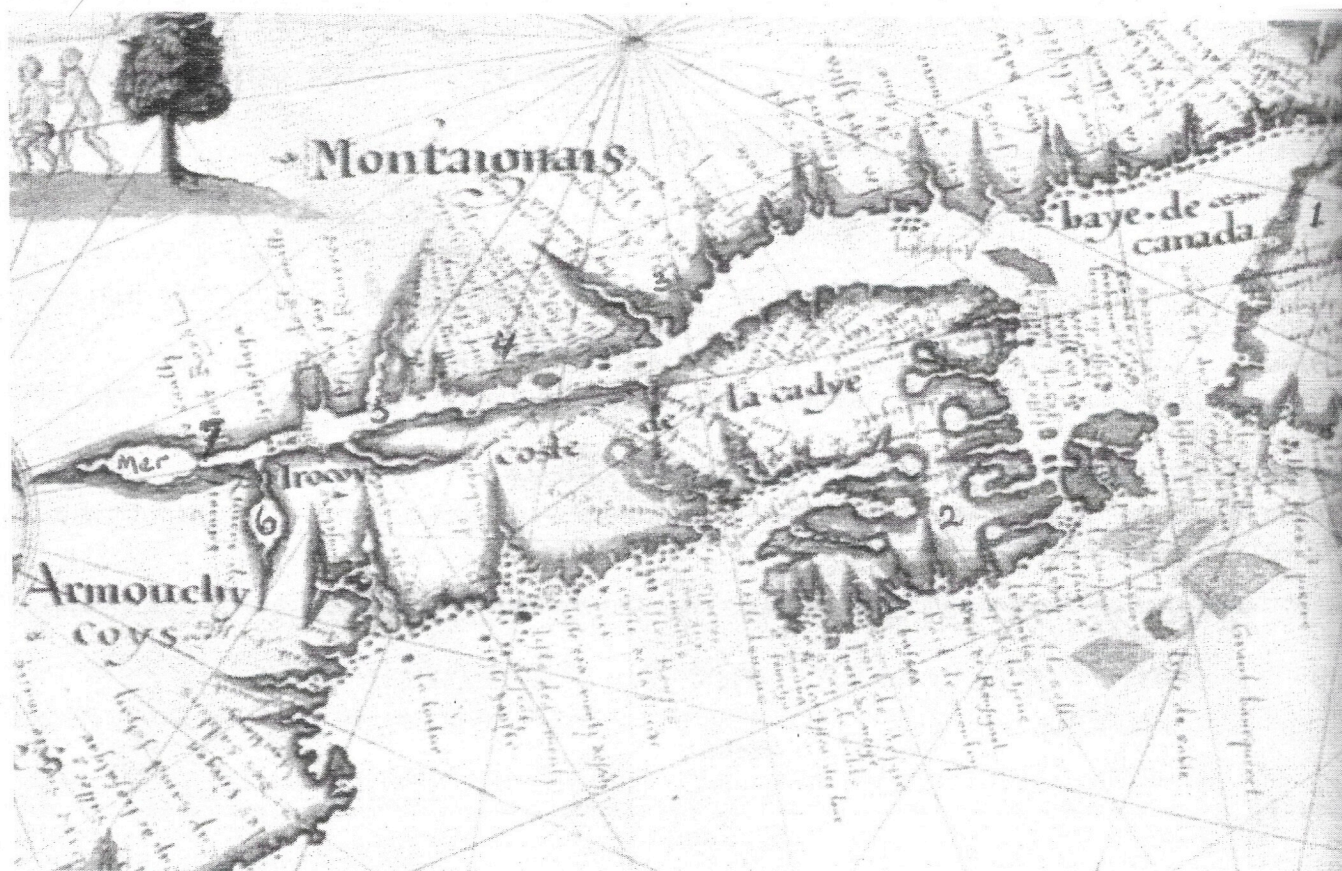
Entre 1629 et 1632, alors que la colonie appartenait à l'Angleterre, la population des résidents de Québec était constituée principalement de colons français restés sur place, de marins et de soldats britanniques. Une centaine de Français avaient été évacués vers l'Angleterre et près d'une cinquantaine d'autres avaient décidé de rester en Nouvelle-France.

Champlain n'était pas opposé à ce que certains colons français demeurent à Québec, car il était persuadé que la colonie serait remise à la France. Champlain ne désirait qu'une chose, le retour à la situation d'avant le conflit. Car il le savait, l'attaque de Québec n'était pas due à un conflit entre colons anglais et français, mais bien plutôt à un différend entre Londres et Paris. Et le temps qu'il passa à Londres n'avait qu'un seul objectif, celui de rétablir les faits et de ramener la paix!

À l'automne 1631, tous les papiers et les ordres du roi Charles 1^{er} étaient dûment signés. Et au printemps suivant, des navires quittèrent plusieurs ports de France, dont Le Havre, Saint-Malo et Bordeaux avec des victuailles et de nouveaux colons pour reprendre possession du Canada et de l'Acadie.

Champlain revient et décède

Après ces longues années d'absence, Champlain revint dans "sa" colonie en 1633 et trouva Québec en ruines. Il décida alors de rétablir l'*Habitation* et le Fort. Il retourna explorer la région du Lac Champlain, donna à la Rivière aux Iroquois le nom de Richelieu, en l'honneur de son protecteur à la cour de France, cardinal et ministre de la Culture outre-mer. Il s'installa définitivement à Québec. Deux ans plus tard, en 1635, Champlain, le géographe-navigateur-découvreur, s'éteignit, âgé de 65 ans.



Une carte de la Nouvelle-France datant de 1643. On y voit Terre-Neuve (1), l'Acadie (2), Tadoussac et le Saguenay (3), Québec (4), Trois-Rivières (5), la rivière Richelieu et le Lac Champlain (6), Montréal (7) et la mer Douce (les Grands Lacs).

Il ne semble pas que ses funérailles furent particulièrement grandioses; c'est quand même regrettable, car après tout, il était le "père-fondateur" de cette nouvelle colonie. Il fut sans doute enterré humblement puisque l'histoire n'a retenu aucune indication de son lieu de sépulture. Pour commémorer nos fêtes du 400^e anniversaire de Québec, on aurait bien aimé retrouver son tombeau et lui élever un mausolée; mais non, on ne retrouva rien.

Les Cent Associés font leur arrivée

Durant les deux années qui précédèrent sa mort, Champlain avait signalé le péril iroquois à monsieur de Richelieu qui ne resta pas sourd à l'appel. L'année qui suivit la mort du fondateur, en 1636 donc, un nouveau gouverneur arriva dans la colonie en la personne de Montmagny qui entreprit immédiatement la construction d'une protection appropriée. Il traça alors le plan d'une forteresse qu'on devait bâtir

"régulièrement". On procéda donc à la construction d'un bastion de 100 mètres de côté, ce qui correspondait tout à fait au projet du cardinal de Richelieu.

Richelieu avait décidé de fonder une colonie de peuplement par l'entremise d'une compagnie de développement et de financement qu'il avait formée en invitant une centaine de riches entrepreneurs à se lier ensemble et à investir pour le développement de la Nouvelle France; il les appela les *Cent Associés*.

L'idée était bonne et l'avenir prometteur, mais les échecs internes répétés, les jalousies des membres entre eux et les revers économiques de la compagnie nuisirent considérablement à la construction de la forteresse annoncée et au développement de la colonie. Si bien qu'en 1660, le tracé du fort étant encore à l'état d'ébauche, le plan original fut abandonné. En toute sincérité, on peut se demander si vraiment la mère-patrie tenait à sa colonie d'outre-mer!

Sources:

- *Les Voyages de la Nouvelle France, CANADA, faits par le Sieur de Champlain, À Monseigneur le Cardinal, Duc de Richelieu, Paris, 1632.*
- *Québec, ville fortifiée, Charbonneau, Desloges, LaFrance, Édition du Pélican, 1982.*
- *Champlain, la naissance de l'Amérique française, Litalien et Vaugeois, Septentrion, 2004.*

Note : Ceci conclut la série d'article du Major Florent Tremblay.

Dans votre prochain bulletin, vous pourrez lire l'exploit de deux de vos cousines au toit de l'Afrique, dont voici un avant gout.

2 sœurs Vachon au sommet du Kilimandjaro

Par Édith Vachon



Suite à un article paru dans le Journal « Le Tour », j'ai assisté à la fin d'août 2006 à une réunion ayant pour but de former une équipe qui se donnerait comme objectifs:

- que chaque participant recueille la somme de 8000\$ en dons pour la construction future de la Maison Au Diapason, maison régionale en soins palliatifs, et
- que chaque participant fasse l'ascension du mont Kilimandjaro, une année plus tard, et ce à ses frais.

J'ai immédiatement complété mon inscription, jugeant que ce double défi me convenait parfaitement.

Étant comme moi, friands de plein-air et d'aventures exceptionnelles, j'ai facilement réussi à convaincre ma sœur Odile et mon conjoint Roger de se joindre avec moi aux 37 autres membres de l'équipe...

La suite dans le prochain numéro. ☺

Joignez-vous à l'équipe d'administration...

Votre implication est non seulement la bienvenue, mais désirée!

Ça vous tenterait d'aider au fonctionnement de votre association?

Vous avez des talents sous-utilisés, la volonté d'aider ou du temps à donner?

Quelques sièges au conseil d'administration vont se libérer cet automne. Voilà pour vous une chance d'agir sur les directions prises par votre association.

Et même si l'idée de vous réunir à une ou deux occasions pour des assemblées du conseil vous effraie (à tort on vous assure), vous pourriez aussi simplement vous porter volontaire pour une aide occasionnelle, comme par exemple pour assurer la présence de l'association dans un kiosque, tel celui du Salon des Familles Souches du Québec, du 25 au 27 septembre à St-Georges de Beauce.

Et nous répétons la demande d'aide pour la rédaction de ce bulletin. Que ce soit à titre d'auteur, d'éditeur, ou d'infographiste pour la mise en page, tout apport serait la bienvenue.

Si vous avez de l'expérience dans le maintien d'un site web, l'outil collaboratif choisit pour le notre permet de partager facilement le travail à plusieurs, pour le rendre le plus complet et dynamique possible.

Bref, ne voila que des exemples de façons par lesquelles vous pourriez nous aider à faire de votre association un organisme qui répond le mieux possible à vos besoins.

Laissez-nous savoir, par écrit, par téléphone ou en personne que vous êtes disponible, et nous vous inclurons avec joie dans l'organisation future.

Si vous aimeriez joindre le conseil d'administration, présentez-vous à l'assemblée générale à Beauport à la fin septembre, ou à défaut de pouvoir y venir, faites parvenir à l'avance une lettre de candidature à l'un des membres qui seront présents sur place.

Merci à l'avance.

Affaires et autres...

Conseil d'administration

Nouvelles du registraire

Bienvenue à nos nouveaux membres depuis avril 2009 !
M. Raymond Couture et Mme Micheline Giguère de Adstock. Mme Colette Vachon de Brossard. M. Rosaire Vachon et Mme Mariette Roy de Bury. Mme Nicole Vachon Turgeon de Fontainebleau. Mme France Ménard et Mme Manon Pomerleau de Granby. M. Marcel Vachon de Lasalle. Mme Johane Vachon de Laval. M. Gaston Vachon, Mme. Claudette Arguin et Mme Lucie Vachon de Magog. Mme Diane Vachon, Mme Esther Couture et M. Thierry Menneson de Québec. Mme Marie-Marthe Pomerleau, M. Rejean Charest, Sœur Jeannine Vachon, Mme Floriane Vachon, Mme Marie-Paule Vachon et Mme Anne-Jocelyne Pomerleau de Sherbrooke. M. Jean Vachon et Mme Kathy Vachon de Smith Falls. M. Raynald Pomerleau et Mme Hélène Mailhot de St-Eustache. M. Jacques Pomerleau de Trois-Rivières. M. Rosaire Vachon et M. Gérard Vachon de Weedon.



Jean-Claude Pomerleau,
président
2800, rue Claude-Henri-Grignon
Laval QC H7L 2A8
450-622-3642
j-c.pomerleau@sympatico.ca



Gaston Vachon, vice-président
358, Rang des Érables
St-Joseph-de-Beauce
QC G0S 2V0
418-397-4239
gastonvachon69@hotmail.com



Francine Vachon,
articles promotionnels
385, rue Lockwell, app 420
Québec, QC G1R 5J6
418-522-8817
valpaga@sympatico.ca



Jocelyne Vachon, secrétaire
749, Bord de l'Eau
Ste-Dorothée QC H7X 1W3
450-689-9030
jocelynevachon45@hotmail.com

Échelle de cotisation des membres :

membres réguliers :

un an : 20\$; deux ans : 38\$; trois ans : 55\$;

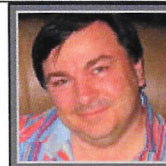
membres conjoints :

un an : 10\$; deux ans : 15\$; trois ans : 20\$.

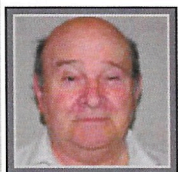
*Pour envoyer vos textes, messages, etc....
à faire paraître dans le bulletin ou
notre site Web au vachon-pomerleau.org,
communiquiez avec notre éditeur : →*



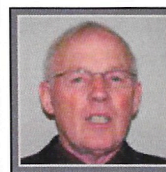
Éric Pomerleau, trésorier
1201, des Marguerites
St-Pierre-Ile-d'Orléans QC G0A 4E0
418-995-0551
pomerleau@iquebec.com



Jacques Pomerleau, éditeur
259, rue François-Séguin
Boucherville QC J4B 1L6
jacques.pomerleau@gmail.com



Gaston H. Vachon, administrateur
1180, rue Rabelais
Québec QC G1H 4L3
418-628-1196
vachongaston@videotron.ca



Léandre Vachon, registraire
1428, rue Bernier
St-Jean-sur-le-Richelieu
QC J2W 1G3
450-349-6141
lenvac@sympatico.ca



Madeleine Vachon,
administratrice
5000 boul. Jacques-Bizard, App. 317
Ste-Geneviève QC H9N 5N3
514-305-0578
charps@videotron.ca



Pierrette Vachon-L'Heureux,
administratrice
1115, ave Marguerite-Bourgeois
Québec QC G1S 3Y1
418-687-0589
vachonlheureux@webnet.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2009

Postes Canada

Numération de la convention 40069967

de la Poste-publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :

Fédération des familles-souches du Québec

C.P. 10090, Succ. Ste-Foy, Québec (QC) G1V 4C6

IMPRIMÉ – PRINTED PAPER SURFACE